

BULLETIN D'INFORMATIONS COVID-19

Mardi 28 avril 2020 à 10h
N°26

Les informations publiées sont mises à jour quotidiennement



460

cas confirmés à Mayotte

Hopitalisation au CHM	36
dont le nombre de patients dans le service de réanimation	4
Patients officiellement guéris*	235 (51% des cas confirmés)
Décès	4
Tests réalisés	+ de 2700

*(absence de fièvre et d'essoufflement depuis au moins 48h, à partir du 8eme jour de début des symptômes)

Le Ramadan en période de confinement



POUR S'INFORMER

Pour la situation à Mayotte, un numéro vert est activé par l'ARS.

(appel gratuit de 8h à 16h - du lundi au samedi) **0801 90 24 15**

Cellule d'écoute psychologique (gratuit, 7j/7, 8h à 20h) **02 69 63 65 30**

Pour toutes informations complémentaires :

- www.gouvernement.fr/info-coronavirus
- www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus
- www.mayotte.ars.sante.fr

LIENS UTILES

Education nationale

Consultez les recommandations du [Ministère de l'Éducation nationale](http://www.education.gouv.fr) et de votre [rectorat à Mayotte](http://www.rectorat-mayotte.fr)

Arrêts de travail Coronavirus

Les déclarations d'arrêt de travail sont simplifiées pour les salariés parents. Voir les modalités sur www.ameli.fr

Des enquêtes parfois mal comprises, mais pourtant indispensables

L'ARS et Santé Publique France appellent systématiquement au téléphone chaque personne touchée par le coronavirus, pour répondre aux éventuelles questions, apporter les conseils utiles et aussi procéder à l'identification des « cas contacts », autrement dit des personnes que le patient a côtoyées de manière rapprochée les jours précédents.

Ces enquêtes sont essentielles pour identifier le plus tôt possible les personnes qui, dans l'entourage familial, amical ou professionnel, peuvent être porteuses du virus.

Or trop de personnes refusent de répondre à ces enquêtes, parce qu'elles ne se sentent pas malades, parce qu'elles ont peur d'être montrées du doigt, parce qu'elles ne tiennent pas à dire qu'elles n'ont pas respecté parfaitement les gestes barrière. L'ARS rappelle que les enquêteurs sont astreints à la discrétion professionnelle, et invite chacun à contribuer de manière constructive à la lutte contre la diffusion épidémique du virus.

Coronavirus (COVID19)

Info Contraception



Plus de pilule en période de confinement ?

Pas besoin de renouveler votre prescription !

Rendez-vous dans la pharmacie à côté de chez vous pour récupérer votre pilule contraceptive habituelle, sur présentation d'une ancienne ordonnance.



[TÉLÉCHARGER LE VISUEL](#)